



CHERS COUREURS

Après une fin de saison bien écourtée, malgré une période incertaine et un contexte particulier pour l'ensemble d'entre nous, voici venu le temps de penser à la saison 2020/2021

Samedi 10 octobre : Inscription au SKI CLUB de Montgenèvre.

Rendez-vous à l'Espace Partenaires de 10h à 12h avec les pièces ci-jointes dûment complétées et signées.

TARIF ADHESION 2020/2021

1 : 220 €

Pour les coureurs résidant sur la commune de Montgenèvre et/ou dont l'un des parents travaille à l'année sur la commune de Montgenèvre.

2 : 330 €

Coureurs ne résidant pas sur la commune de Montgenèvre.

3 : 540 €

Première inscription au Ski Club de Montgenèvre pour les coureurs ne résidant pas sur la commune de Montgenèvre.

TARIF LICENCE 2020/2021

Jeunes : 100 €

Adultes : 130 €

TARIF LOCATION SKI 2020/2021

100 € pour les milles pattes U10.

120 € pour les poussins, benjamins, minimes cadets U12, U14, U16, U18.

Plus un chèque de caution de 100 €. Cette caution sera débitée en cas de non-respect du matériel prêté.

Inscription pour les flèches ESF (obligatoire de U10 a U14 inclus)

30€ pour le premier enfant de la fratrie, puis 20 € pour les suivants (chèque à faire à l'ordre de ESF)

FORFAITS

N'oubliez surtout pas de ramener votre forfait pour que les Remontées Mécaniques de Montgenèvre puissent renouveler la validité de ce dernier pour la saison 2020/2021. Si vous ne l'avez plus, 3€ vous seront demandés pour l'achat du nouveau support.

Une photo d'identité récente

Une photo scannée fera très bien l'affaire.

PAIEMENT

Un paiement échelonné est possible sur 3 mois : novembre décembre.et janvier. Le cas échéant, inscrire la date d'encaissement au dos du chèque.

MERCI à tous.

Le président

FICHE COUREUR

Photo d'identité

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone maison :

Portable du père :

Portable de la mère :

Portable du coureur :

Adresse mail :

Etablissement scolaire :

Classe :

Sports pratiqués en club :

INSCRIPTION SKI CLUB DE MONTGENEVRE
SAISON 2020/2021

Je soussigné (père, mère) :

Désire inscrire mon enfant

Nom :

Prénom :

<p>CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE APTITUDE A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION Pour tous cette année (mise à jour des dossiers)</p>

DECHARGE

Je laisse le soin aux entraîneurs de prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident lors des courses ou des entraînements.

Fait àle.....Signature.....

AUTORISATION DE TRANSPORT

J'autorise mon enfant à être transporté dans le véhicule du Ski Club de Montgenèvre, conduit par un adulte membre du Ski Club de Montgenèvre et/ou moniteur ESF.

Fait àle.....Signature.....

SKI CLUB DE MONTGENEVRE SAISON 2020/2021

Athlètes et parents, vous avez décidé de rejoindre le Ski Club de Montgenèvre. Votre adhésion ne se résume pas seulement à participer aux activités proposées. C'est un engagement vis-à-vis des personnes et d'un système qui s'efforce d'amener vos enfants à la haute compétition dans les meilleures conditions possibles, sans négliger leur scolarité. Pour arriver à cet objectif, tous les moyens seront mis à disposition par les différentes entités de la station : Mairie, Régie des Remontées Mécaniques, Services Techniques, Office du Tourisme et l'ESF.

L'esprit sportif et le plaisir de la pratique du ski seront le souci constant de tous les membres du Ski Club de Montgenèvre.

Toute adhésion est régie par des règles qu'il faut connaître et respecter.

Nous vous demandons de lire attentivement les paragraphes suivants et de nous retourner un exemplaire signé.

-1- ADMISSION

Tous les enfants résidant à l'année dans les communes de Montgenèvre, Val des Prés et Névache pourront prétendre à la sélection, (les communes de Val des Prés et Névache n'ayant pas de structure alpine existante). La commission sportive de l'équipe compétition décidera de la sélection pour les résidents des autres communes.

Les enfants seront retenus en fonction de leurs qualités techniques, physiques et scolaires, ainsi que de leurs performances et de leur motivation.

Le Ski Club de Montgenèvre ne démarchera pas les coureurs inscrits dans d'autres clubs. Cependant, il acceptera les enfants qui désirent rejoindre notre équipe de leur propre chef, après avis de la commission sportive.

-2- COTISATION

Elle est valable du 20 octobre au 20 octobre de l'année suivante. Le montant de l'adhésion est établi par le bureau directeur en accord avec la municipalité et les Remontées Mécaniques de Montgenèvre (principaux sponsors du Ski Club) à partir d'une convention désignant les cotisations adaptées aux différents types d'adhérents.

La licence carte neige compétiteur est obligatoire.

-3- MATERIEL

Le matériel loué par le Ski Club ou fourni par les fabricants reste la propriété du Ski Club et devra être traité avec soin. Le matériel commandé par l'intermédiaire du Ski Club sera facturé au prix accordé par les marques et payé comptant à la commande. Les chèques ne seront déposés qu'à la livraison du matériel.

-4- PRESENCE ET PONCTUALITE

Toute absence devra être justifiée par les parents. L'assiduité sera l'un des critères retenus pour la participation aux courses et aux stages.

Ponctualité : Dans le souci d'une bonne organisation des séances et/ou des déplacements, tout athlète doit se présenter à l'heure aux rendez-vous fixés.

-5- TENUE ET COMPORTEMENT

La tenue du ski club est obligatoire lors des entraînements et l'achat de la nouvelle l'est aussi.

Pour les cadets cet article est ajustable en fonction de la date de passage du test technique.

Chaque athlète représente le Ski Club de Montgenèvre. Il doit avoir un comportement respectueux envers tous les autres athlètes. De la même manière, il s'engage à respecter tous les services de la station et la clientèle. Cette directive doit être également appliquée lors des déplacements dans les autres stations.

Les athlètes devront se plier aux directives des entraîneurs. La réussite sportive au plus haut niveau passe par une prise en charge personnelle, une hygiène de vie qui interdit toute consommation d'alcool, de tabac ou substance dopante. Des sanctions immédiates seront prises par le bureau directeur en cas de non-respect de ces règles essentielles.

-6- MAINTIEN DANS LES GROUPES

Une sélection se fera à l'entrée au collège en 6^{ème} classe sportive (U12). Tout enfant ne désirant pas intégrer la classe sportive ne s'engagera donc plus au Ski Club. Pour tous les autres, la commission sportive statuera au cas par cas.

Le passage en catégorie cadet correspond à un statut de haut niveau. L'accès à une section scolaire aménagée est donc indispensable. Les critères nécessaires à la suite du suivi des entraînements d'un cadet dans le cadre des courses FIS requièrent les performances suivantes :

Filles : Terminer dans les 15 premières places aux étapes du Championnat France et être sélectionnée à la finale des Ecureuils d'Or.

Garçons : Terminer 2 fois dans les 30 premiers aux étapes du Championnat de France et être sélectionné à la finale des Ecureuils d'Or.

Après chaque saison FIS, un bilan sera effectué par les entraîneurs et la commission sportive pour le maintien ou non de l'athlète dans la section.

En cas de blessure ou maladie les résultats de l'année antérieure seront pris en compte.

Pour les athlètes ne répondant pas à ces critères et n'ayant pas pris de licence FIS, ils auront la possibilité de participer au groupe cadet organisé et encadré par le Ski Club.

Cette structure a été mise en place pour permettre aux jeunes de continuer à s'entraîner, participer aux compétitions tout en préparant activement le monitorat de ski ou les accès au diplôme de pisteur.

Dans le cadre de cette structure, les cadets et les juniors inscrits au Ski Club seront sollicités pour participer à l'organisation des courses sur la station ainsi qu'à un stage professionnel à l'ESF

-7- COMMUNICATION

Nous invitons les parents et les coureurs à communiquer avec les entraîneurs pour tout problème important concernant la vie associative du Ski Club et l'évolution de celui-ci.

N'oublions pas enfin que tous, nous devons être représentatifs de la station de Montgenèvre et se battre pour qu'elle soit aussi au plus haut niveau.

-8- MANIFESTATIONS

Les diverses manifestations organisées par le Ski Club sont un apport financier important pour celui-ci. Il est indispensable que les adhérents du Ski Club et leurs parents se mobilisent pour ces manifestations.

-9 STAGES

Les stages de ski ne peuvent pas concerner tous les enfants. Organisation onéreuse et logique sportive obligent. Ces stages commenceront au plus tôt à l'âge de 10 ans. Les groupes et les dates vous seront communiqués à la fin de l'hiver lors des réunions bilans. Les critères sont les résultats, la progression, la motivation et la présence.

-10- RESPONSABILITE

Les entraîneurs et le bureau directeur ne seront en aucun cas responsables des enfants avant leur prise en charge par les entraîneurs.

Fait à Montgenèvre,
Le

L'athlète

les parents